

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

À compter du 1^{er} novembre 2013, les tarifs d'électricité ont changé pour les résidences et petites entreprises.

7,2
c/kWh

Période creuse

19 h à 7 h les jours de semaine ainsi que toute la journée les fins de semaine et les jours fériés

10,9
c/kWh

Période médiane

11 h à 17 h les jours de semaine

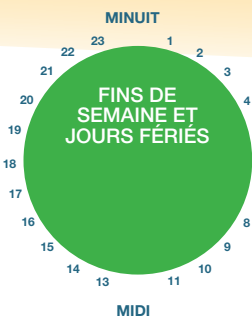
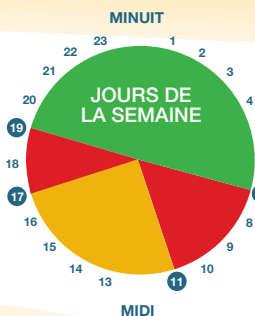
12,9
c/kWh

Période de pointe

7 h à 11 h et 17 h à 19 h les jours de semaine

Ces montants apparaissent dans la section des frais d'électricité de votre facture. Les autres montants comme celui des frais de livraison restent inchangés. La Commission de l'énergie de l'Ontario réglemente le secteur de l'électricité et établit les tarifs d'électricité.

Périodes de tarification Hiver (1^{er} novembre au 30 avril)



Les résidences qui n'utilisent pas encore la tarification en fonction de l'heure de consommation paieront 8,3 ¢/kWh pour les premiers 1 000 kWh d'électricité utilisée par mois et 9,7 ¢ pour chaque kWh supplémentaire. Les petites entreprises paieront 8,3 ¢/kWh pour les premiers 750 kWh d'électricité utilisée par mois et 9,7 ¢ pour chaque kWh supplémentaire.

Si vous avez signé un contrat avec un détaillant indépendant, vous continuerez de payer le prix convenu dans votre contrat.

 **HydroOttawa**

Service à la clientèle : 613-738-6400
En panne? 613-738-0188

hydroottawa.com/tarifs

